



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le 04/03/2022

ID : 083-218300036-20220301-DCM2022_004-DE



Délibération N°2022-004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusée : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI.

Absente : Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

ETUDES ET TRAVAUX DE SECURISATION DE LA FALAISE ET DE LA GROTTES SITUEES AU QUARTIER SAINT JEAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic géologique visuel de la falaise dominant la Rue Saint Jean a été effectué par l'entreprise ERG GEOTECHNIQUE en août 2021 pour un montant de 5 247 € HT soit 6 296.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce diagnostic a révélé un risque très élevé de chutes de blocs rocheux.

En conséquence, considérant que la situation compromettait la sécurité des usagers de la voie publique, Monsieur le Maire a immédiatement pris l'arrêté municipal n°2021-088 du 25 août 2021 instaurant un périmètre de sécurité empêchant l'accès en pied de falaise.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un diagnostic de l'assise de la falaise est en cours par l'entreprise ERG GEOTECHNIQUE pour un montant de 7 897€ HT soit 9 476.40€ TTC.

Monsieur le Maire précise qu'un relevé intérieur et extérieur de la grotte afin de déterminer la hauteur de roche au-dessus de la grotte est également en cours par le géomètre expert Monsieur Martial CLARET pour un montant de 2 537€ HT soit 3 044.40€ TTC.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'urgence, les devis indiqués ci-dessus ont été validés sans attente et précise que des travaux seront certainement à prévoir pour un montant encore indéterminé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les études citées ci-dessus et réalisées pour un montant total de 15 681€ HT soit 18 817.20€ TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à engager les travaux si besoin,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE qu'une partie des crédits est inscrite au budget de la commune et qu'un complément sera inscrit au budget primitif de la commune exercice 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

